Droit des contrats et du travail
CONTRÔLE 2008 EM1 SANS DOCUMENTS

1) La République de Haute-Zerta a des ressources en matières premières et notamment en cuivre. En fait, ce cuivre se trouve dans la région autonome de Haute-Verta, partie prenante de la République de Haute-Zerta. Un parti politique de Haute-Verta proclame l'indépendance. La Haute-Verta a non seulement du cuivre, mais aussi des hôtels réputés et une large bande côtière accueillante au tourisme. Le président de la République de Haute-Zerta décide de faire marcher l'armée sur la Haute-Verta, qui n'a aucun moyen de défense. 100000 citoyen (ne)s de Haute-Verta sont massacrés, les hôtels sont détruits, la torture est utilisée contre les résistants (ou terroristes ?) de Haute-Verta. La communauté internationale peut-elle intervenir ? Le chef d'Etat, les chefs militaires peuvent-ils être poursuivis ? Si oui, par quelle entité ? Les chefs militaires peuvent-ils justifier leurs actes en arguant qu'ils « obéissent aux ordres du chef de l'Etat » ? Justifiez vos réponses et argumentez.

Ce cas concerne la Cour Pénale Internationale. Il s'agit de savoir si la République a signé la convention qui crée la Cour Pénale Internationale.

Si oui, les responsables politiques et militaires qui sont intervenus, qui ont torturés pourront être poursuivis pour crime contre l'humanité. Les chefs militaires ne peuvent pas arguer qu'ils obéissent aux ordres du chef de l'Etat. Effectivement, ils ne peuvent en aucun cas commettre des crimes contre l'humanité sans être poursuivis. Le fait que la République se soit autoproclamée ne change rien à la poursuite des chefs militaires et politiques. Aucune raison ne justifie ces actes. Ils seront donc poursuivis devant la Cour Pénale Internationale.

L'Ex-Yougoslavie et le Rwanda ont été touchés par ce type de crimes.

2) Votre entreprise connaît une baisse de sa productivité. L'employeur décide de procéder à un licenciement économique important. Vous demandez à votre employeur quels sont les critères retenus en vue de licenciement. Dans un premier temps, vous n'obtenez pas de réponse. Le chef d'entreprise est-il dans son droit ? Dans un deuxième temps, vous obtenez la réponse suivante : la compétence, les charges de famille, le handicap, l'ancienneté. En sachant que vous avez deux ans d'ancienneté, que vous êtes célibataire, que vous avez été félicité (e) pour la célérité de votre travail, monterez-vous dans la charrette ? Justifiez votre réponse.

Dans le cadre d'un licenciement économique important, le chef d'entreprise doit donner les critères retenus pour celui-ci. Dans ce cas, le chef d'entreprise doit donc me donner une réponse. Il n'est donc pas dans son droit. L'ordre du licenciement doit être connu des salariés.

Au vu des critères retenus, j'ai un certain nombre de chances de ne pas monter dans la charrette. En effet, le critère de compétences est assez important. Les autres critères ne me concernent pas. Cela dépend donc de l'importance de ma compétence au sein de l'entreprise.

3) Votre entreprise a plusieurs établissements. Vous travaillez dans l'un d'eux, qui comprend soixante salariés. Vous avez beaucoup d'intérêts communs ; l'établissement est dirigé par deux cadres supérieurs, un ingénieur, un manager. L'établissement comprend plusieurs sections syndicales : une CFDT, une CFE-CGC, une SUD. Ces syndicats pourront-ils désigner un délégué syndical ? Justifiez votre réponse. Des élections du personnel ont lieu. La CFDT saisit un tribunal, arguant que SUD n'est pas représentatif. Quel tribunal sera saisi ? Sur quelles bases le tribunal définira-t-il les critères de la représentativité ?

Il est question de l'établissement distinct. Un établissement distinct peut avoir des délégués syndicaux. Cependant, dans ce cas, l'établissement n'est pas un établissement distinct car il est dirigé par deux personnes. Effectivement, un établissement est dirigé par une seule personne.

Le tribunal compétent est le tribunal d'instance.

De nouvelles normes sont apparues en matière de syndicat représentatif. Aujourd'hui, pour qu'un syndicat soit représentatif, il faut qu'il obtienne au moins 10% des voix aux élections professionnelles. C'est ensuite en fonction des résultats obtenus qu'on désigne les délégués syndicaux.

Un syndicat représentatif au niveau national doit obtenir au moins 8% au niveau des élections professionnelles.

QCM

1) Les sources du droit de l'UE sont
* La loi
*Le règlement
*La directive
La décision

2) Ces textes ont aujourd'hui valeur constitutionnelle
*La déclaration des droits de l'homme et du citoyen
La constitution de 1793
*Le préambule de la Constitution de 1946
*La Charte de l'environnement

3) Sont des droits extrapatrimoniaux
*Le droit de vote
*Le droit moral d'un auteur
*Le droit d'auteur
*Le droit à l'image

4) Les juridictions administratives sont
Le tribunal d'instance
*Le tribunal administratif
*La Cour administrative d'appel
*La section du contentieux du Conseil d'Etat

5) Les tribunaux de l'ordre pénal sont
Le tribunal d'instance
*Le tribunal de police
*Le tribunal correctionnel
*La Cour d'Assise

6) Un contrat
Est un fait juridique
*Est un acte juridique
*Peut déroger aux lois supplétives
Ne peut pas déroger aux lois supplétives

7) La garantie d'un vice caché
Concerne tous les contrats
*Concerne les contrats de vente et d'entreprise
*S'applique toujours aux consommateurs
S'applique toujours aux professionnels

8) La résiliation d'un contrat
*Peut se produire en cas de liquidation judiciaire du prestataire
*Peut se produire en cas de redressement judiciaire
*Peut être une sanction en cas de mauvaise exécution par le prestataire
*Peut être une sanction en cas de mauvaise exécution de l'obligation de paiement par le client

9) Le contrat de travail
*Est un contrat synallagmatique
*Est un contrat unilatéral
*Est un contrat de gré à gré
Est un contrat d'adhésion

10) Un stage, dans une école de management
Est un contrat de travail
*N'est pas un contrat de travail
Ne donne pas lieu à émoluments (obligatoires)
*Donne lieu à émoluments au bout de trois mois

11) Les motifs de discrimination à l'embauche peuvent être
* L'âge
*Le sexe
*L'apparence
*Le handicap

12) Le CDD
*Ne permet pas de licenciement, sauf pour faute grave ou lourde
*Implique le versement d'une indemnité de précarité
N'implique pas le versement d'une indemnité de précarité
*Applique la règle du tiers temps

13) Le congé pour création ou reprise d'entreprise
*Dure un an, et dans certains cas deux ans
Dure trois ans
*A l'expiration de ce congé, le salarié est assuré de retrouver un emploi équivalent
Le salarié qui souhaite retrouver un emploi doit un préavis de trois mois à l'entreprise

14) La convention collective
*Est un contrat collectif
*Elle correspond généralement à l'activité principale de l'entreprise
*Elle déroge aux lois supplétives
*Elle fixe l'ensemble des conditions de travail

15) Actuellement, le licenciement implique des procédures
*La convocation à l'entretien préalable au licenciement
*L'entretien préalable au licenciement
L'autorisation administrative de licenciement
*La notification de licenciement

16) Le règlement intérieur
*Est obligatoire dans les entreprises de vingt salariés ou plus
Est obligatoire dans les entreprises de onze salariés ou plus
*Concerne, entre autres, la sécurité
*Concerne, entre autres, le harcèlement moral

17) Les délégués du personnel
*Transmettent les réclamations du personnel à l'employeur
*Les délégués du personnel n'existent pas dans les petites entreprises (onze salariés et moins)
*Les délégués du personnel sont des salariés protégés
Les délégués du personnel ne sont pas des salariés protégés

18) A l'occasion des élections professionnelles
*Les salariés étrangers disposent du droit de vote
Les salariés étrangers ne disposent pas du droit de vote
*Le scrutin est un scrutin proportionnel, à la plus forme moyenne
*En cas de contestations, c'est le tribunal d'instance qui est compétent

19) LE CHSCT
*implique un effectif de cinquante salariés
implique un effectif de trente salariés
les réunions sont mensuelles
*les réunions sont trimestrielles

20) Le Comité d'entreprise
*L'employeur et le secrétaire fixent l'ordre du jour d'un commun accord
*Les membres du Comité d'entreprise sont souvent tenus à une obligation de discrétion
*Le Comité d'entreprise gère les œuvres sociales
*Le Comité d'entreprise peut être employeur